

Déclaration de la Confédération CGT-Force Ouvrière

1. Déclaration de la Confédération CGT-Force Ouvrière

Monsieur le Ministre,

C'est en toute indépendance que la Confédération Force Ouvrière, avec sa fédération de l'enseignement la FNEC FP-FO, entend rappeler ici brièvement ses positions et revendications.

2. Déclaration de la FNEC FP-FO Rythmes scolaires

A Force Ouvrière, notre attachement républicain à l'école publique et laïque est indéfectible. Oui, l'école est républicaine et l'ensemble des réformes de ces dernières années visant à toujours plus de territorialisation de l'école vont à l'encontre de ce principe tant via une autonomie croissante des établissements, les réformes des rythmes scolaires et du collège, que par la régionalisation de l'enseignement et notamment de l'enseignement professionnel. La réforme territoriale ne fait que renforcer notre opposition, transformant peu à peu l'Education nationale, une et indivisible, en une multitude d'établissements et de programmes. Or, quand l'école est affaiblie, la République l'est tout autant et la privatisation n'est jamais bien loin.

3. Déclaration de la FNEC FP-FO Collège

Nous ne pouvons qu'être inquiets d'un certain nombre d'orientations du Président de la République confirmées par le Ministre de l'Action et des Comptes publics : suppression de 120.000 postes dans la Fonction publique, dont 50.000 dans la Fonction publique de l'Etat ; rétablissement du jour de carence ; poursuite de la contractualisation de la fonction publique ; remise en cause du Code des pensions civiles et militaires de retraite...

4. Déclaration intersyndicale Collège

Pour Force Ouvrière, la Fonction publique, ses fonctionnaires et agents, ne sont pas des postes de dépense budgétaire, des variables d'ajustement des comptes publics ; ce sont bien au contraire les garants de notre richesse à tous : le service public républicain. Il nous a été rapporté l'objectif de 20.000 postes à supprimer dans l'Education nationale, le confirmez-vous ?

L'attachement de Force Ouvrière à l'école de la République a pour corollaire le souci que ses personnels restent des fonctionnaires d'Etat – seuls à même d'assurer la dimension républicaine nationale et laïque de l'enseignement sur tout le territoire de la République. FO réaffirme son attachement indéfectible au statut général de la fonction publique et aux statuts particuliers. Or les garanties statutaires des personnels ont été gravement mises à mal ces dernières années, missions et salaires ont été individualisés par de multiples décrets déclinant les réformes, et par l'instauration du RIFSEEP qui oppose le mérite à la notion de carrière.

FO condamne la précarisation croissante dans l'Education nationale, le recours massif au recrutement de contractuels en lieu et place de fonctionnaires et constate que le plan Sauvadet n'a pas répondu au souhait de milliers de contractuels d'être titularisés. Enfin, la nouvelle évaluation-PPCR des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, dont les textes ont été publiés par l'ancienne Ministre en toute hâte, représente aussi un danger contre les garanties statutaires des personnels.

La Confédération Force Ouvrière considère au contraire que dans tous les secteurs, l'urgence est à la création des postes statutaires nécessaires et à l'augmentation des salaires. Il s'agit d'une urgence sociale et économique. Dans la Fonction publique, FO exige l'augmentation de 16% de la valeur du point d'indice, qui doit rester commun aux trois versants.

Force Ouvrière restera vigilante quant au maintien des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes. FO rappelle également son attachement aux disciplines, aux programmes et horaires nationaux et reste opposée à l'inversion de la hiérarchie des normes qui, en reconnaissant la primauté du local, remet gravement en cause les garanties collectives et statutaires.

Pour Force Ouvrière, il est urgent que le gouvernement revienne sur les contre-réformes successives et ouvre les négociations sur la base des revendications des personnels dont nous sommes porteurs. Nous nous exprimerons d'ailleurs tout à l'heure sur vos projets de décret et d'arrêté.

Comme vous nous l'avez dit, Monsieur le Ministre, les personnels sont fatigués. Face à la dégradation de leurs conditions de travail et aux attaques incessantes et indécentes contre leurs actions publiques, ils attendent des mesures d'urgence. En toutes circonstances, nous continuerons de porter nos revendications. C'est notre rôle. C'est notre conception de l'indépendance syndicale.

Je vous remercie pour votre écoute.

Déclaration de la FNEC FP-FO

Projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Monsieur le Ministre,

La FNEC FP-FO n'a eu de cesse de rappeler depuis 2013, que les décrets Peillon/Hamon sont rejetés par les enseignants du 1er degré et que ce dossier n'était pas clos. Les déclarations du président de la République comme de vous-même le confirment, ce dossier n'est pas clos.

Le clore nécessite de répondre positivement aux attentes de nos collègues.

FO n'a eu de cesse de rappeler que les décrets Peillon/Hamon ont dégradé les conditions de travail des enseignants, en plus d'accroître la tutelle des élus politiques sur les écoles, multipliant les ingérences municipales en matière d'organisation et de pédagogie au gré des orientations politiques locales et/ou des finances des communes. Ces ingérences découlent de la confusion scolaire/périscolaire entraînée par la mise en place des Projets éducatifs de Territoire (PEdT).

De plus cette réforme dont nous demandons l'abandon a ajouté une demi-journée de présence supplémentaire dans les locaux scolaires, très onéreuse pour la plupart des enseignants.

L'annonce médiatique lancée par le président de la République de possibilité de retour à la semaine de quatre jours a suscité un espoir chez nos collègues enseignants du 1^{er} degré. Or le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui soulève davantage de problèmes qu'il n'en résout.

Ainsi s'il ouvre la possibilité pour les communes qui le souhaitent de revenir à une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 heures –ce qui a le mérite de séparer nettement le scolaire et le périscolaire et de mettre fin au mercredi matin, source de frais divers (trajets supplémentaires...) et de difficultés d'organisation pour les personnels (garde d'enfant...)-, il ne rétablit pas une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national. De plus le projet de décret prévoit que *«ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national dans des conditions dérogeant à l'article D.521-2 accordée par le Recteur d'académie.»*.

Le paragraphe suivant précise *«des semaines de 8 demi-journées comprenant au moins cinq matinées ou sur moins de vingt-quatre heures hebdomadaires»*. Cette possibilité offerte aux communes et aux EPCI de déroger au calendrier scolaire national des 36 semaines de classe fixant les congés scolaires, ouvrirait la voie à des calendriers locaux, par école, dépendant

de chaque PEdT et des contingences territoriales. Ce serait à chaque commune, voire à chaque école ou groupe d'écoles, ses «rythmes» et son calendrier scolaire.

Ainsi à Fos-sur-Mer, le maire écrit aux directeurs pour leur annoncer qu'il entend limiter la classe aux seules matinées, avec récupération sur les congés scolaires et ainsi mettre fin aux 36 semaines. Derrière les rythmes de l'enfant se cachent les contraintes de tous ordres, budgétaires, politiques, des collectivités locales, qui elles n'ont rien à voir avec l'intérêt des enfants.

C'est l'aggravation de l'offensive contre l'école de la République, contre notre statut national de fonctionnaire d'Etat.

Dans ces conditions, comment garantir le droit à mutation si chaque territoire est soumis à un calendrier scolaire différent et donc à une définition particulière des obligations réglementaires de service ?

Comment garantir le respect des obligations réglementaires de service du corps des PE notamment pour les titulaires-remplaçants, les compléments de service et les postes fractionnés, sauf à aggraver davantage l'annualisation dont ils sont déjà victimes ?

Pour toutes ces raisons nous vous demandons de rétablir rapidement une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national et qui ne fluctuerait pas d'une ville à l'autre en fonction des orientations politiques des élus locaux ou des finances des collectivités locales ou encore des Projets éducatifs de Territoire.

Nous vous demandons de retirer les paragraphes qui instaureraient cette remise en cause du calendrier national sur 36 semaines et qui aboutiraient inmanquablement à la remise en cause des périodes de vacances.

Amendements proposés par la FNEC FP-FO

Amendement n°1 :

Retirer «ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national dans des conditions dérogeant à l'article D 521-2, accordée par le recteur d'académie»

Amendement n°2 :

Retirer à propos de l'organisation de la semaine «ou sur moins de vingt-quatre heures hebdomadaires»

Votes

Projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (rythmes scolaires)

Pour : 21 (CFTC, FSU, SNALC, MEDEF, PEEP ...)

Contre : 35 (FO, SUD, UNSA, FAGE, FCPE...)

Abstentions : 1

Refus de prendre part au vote : 15 (CGT, CFDT...)

Déclaration de la FNEC FP-FO

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 / réforme du collège

Monsieur le Ministre,

Vous avez décidé de soumettre à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation un projet d'arrêté qui modifie l'arrêté du 19 mai 2015. Pour rappel la précédente ministre, Mme Vallaud-Belkacem, avait publié ses textes sur la réforme du collège le jour d'une grève à l'appel de FO et de la majorité des organisations syndicales du second degré. Par leur mobilisation, leurs motions, leurs pétitions, les personnels ont fait savoir leur rejet de la réforme et leur exigence d'abrogation. Cela reste notre revendication.

Ce que les personnels attendent, ce qu'ils demandent, c'est que cessent la désorganisation dans les collèges, la mise en concurrence des personnels entre eux, des disciplines entre elles, les pressions pour mettre en œuvre cette réforme, les réunions de formation-formatage...

Ce projet d'arrêté ouvre la possibilité de rétablir les classes bilangues, les classes européennes, l'enseignement du latin, du grec... c'est une demande des enseignants. Mais le projet d'arrêté renvoie cette décision aux «choix» de chaque collège, dans le cadre de l'autonomie des établissements, en fonction de la décision prise par chaque conseil d'administration après avis du conseil pédagogique. Ce pas supplémentaire vers davantage d'autonomie des établissements n'est pas de nature à rassurer les personnels et ne répond pas à leur demande.

L'absence de garantie d'une dotation horaire spécifique pour financer tous les enseignements facultatifs ne peut que se traduire par une concurrence accrue entre eux et davantage de tensions entre les personnels.

De même, les thématiques des EPI disparaissent mais la référence aux EPI est maintenue.

Il serait même possible désormais de proposer des EPI dès la classe de sixième.

Les horaires des enseignements complémentaires sont toujours – comme dans l'arrêté du 19 mai 2015 - soustraits aux 26 heures d'enseignement disciplinaire.

Chaque établissement peut décider la répartition entre AP et EPI, voire ne proposer que de l'AP, ou que des EPI.

En outre, nous regrettons que les grilles des enseignements obligatoires (annexes 1 et 2 du projet d'arrêté) continuent de ne pas dissocier SVT, technologie et physique-chimie. FO demande par conséquent le rétablissement d'horaires spécifiques pour chaque discipline.

Monsieur le Ministre, pour la FNEC FP-FO, l'urgence est le rétablissement des horaires disciplinaires nationaux, le rétablissement plein et entier de la liberté pédagogique individuelle des enseignants. Les heures d'enseignements complémentaires ainsi que les marges horaires doivent redevenir des horaires disciplinaires nationaux. Pour le moins, FO demande le retour aux horaires de 1996 : 28,5 heures disciplinaires en 3ème et trois heures d'options, 28 heures disciplinaires en 4ème et 3 heures d'options, 25 heures disciplinaires en 5^{ème} et deux heures d'enseignement facultatif, 26,5 heures disciplinaires en 6^{ème} et 2 heures de bilangue.

Déclaration intersyndicale : SNES-FSU, SNEP-FSU, FNEC FP-FO, CGT, SUD Education, Solidaires, SNALC-FGAF, CFE-CGC

Projet d'arrêté collèges

Le projet d'arrêté qui nous est présenté aujourd'hui au CSE, relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, ne modifie pas le fond de la réforme de Mme Vallaud-Belkacem.

Cette année scolaire 2016-2017 a été particulièrement éprouvante pour les personnels dans un contexte de tensions, pressions et de surcharge de travail.

Ce texte renvoie au local les arbitrages entre AP et EPI, entre enseignements facultatifs. Cela renforce les inégalités, la concurrence entre les disciplines, les personnels et les établissements.

L'étau est certes desserré mais cela ne doit pas faire illusion sur le fond : c'est un pas vers plus d'autonomie.

Un vrai pas en avant serait de satisfaire ce que la majorité des organisations syndicales du second degré avec les personnels ont demandé pendant des mois : l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de discussions pour une autre réforme.

Amendements proposés par la FNEC FP-FO

Amendement n°1 :

Remplacer article 2 par « *l'article 4 est abrogé* »

NB : cet article renforce l'autonomie des établissements permettant de créer autant d'organisations différentes que de collèges

Amendement n°2 :

Suppression de l'article 7

NB: les horaires disciplinaires hebdomadaires doivent rester nationaux, définis par année scolaire, en l'état l'article 7 conforte l'autonomie des établissements.

Votes

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 (réforme du collège)

Pour : 8 (SNALC, PEEP, SNPDEN, MEDEF...)

Contre : 25 (FO, CGT...)

Abstentions : 24 (FSU, UNSA....)